

MAIRIE DE SAINT-RÉMY-EN-MAUGES

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 JANVIER 2013

Etaient présents : Louis VINCENT, René PORCHER, Christophe CHENE, Catherine GRATON, Denis CHARRON, Joëlle CHAPIN, Gérard AUDOUIN, André EMERIAU, Jean- Pierre PASQUIER, Olivier SIELLER, Fabienne COLAS.

Absent excusé : Jean-Michel ABLINE

VU par Nous, Maire de ST RÉMY-EN-MAUGES, pour être affiché à la porte de la Mairie le 12 janvier 2013 conformément aux prescriptions de l'article L 121.7 du code des collectivités territoriales.

URBANISME / VOIRIE / ASSAINISSEMENT

➤ **Projet de Territoire**

Le Syndicat Mixte des Mauges a arrêté son projet de SCoT. L'enquête publique aura lieu en Mars. Les points importants relevés dans le SCoT 2013 sont la polarité pour une organisation de territoire, rester productif entre l'économie et l'agriculture, habiter autrement en optimisant l'espace, et préserver et valoriser l'environnement.

Le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable au projet du SCoT.

➤ **Lotissement des Jardins de la Fontaine**

Le lotissement se fera en 3 tranches, la première tranche comptera environ 17 lots. La consultation pour le permis d'aménager va être lancée. Les appels d'offres se feront tranche par tranche, le premier sera lancé normalement à la mi-juin afin que les travaux débutent au mois de septembre, ainsi la vente des lots pourra commencer en fin d'année. Le géomètre a transmis le devis de ses honoraires de géomètre d'un montant de 36 451.42 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte le devis des honoraires du géomètre d'un montant de 36 451.42 € TTC

➤ **Station d'Épuration – Renouvellement convention avec le SATESE**

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'Eau de 2006, une première convention d'assistance technique du Département dans le domaine de l'assainissement collectif avait été conclue pour 4 ans. Il est proposé de renouveler pour 4 ans cette convention avec le SATESE, Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration, aux conditions financières suivantes : 0.60 € x 1454 habitants = 872.40 € par an.

Le Conseil Municipal décide de renouveler la convention pour 4 ans avec le SATESE et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à ce dossier.

BATIMENTS

➤ **CAUE – Mairie - Rénovation**

Abandon du grand projet de rénovation de la Mairie. Un courrier avait été envoyé au CAUE pour mettre fin à son intervention. De ce fait, le CAUE a transmis le bilan des heures passées sur le projet. Le coût total de leur intervention est de 926 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte de verser la somme de 926 euros TTC au CAUE pour solde.

➤ **Salle Polyvalente – Rénovation**

Plusieurs interventions ont eu lieu à la salle polyvalente par le Cabinet MARCHAND, l'architecte et l'économiste. Suite à leurs visites, ils ont produit un plan de l'existant, un rapport de diagnostic visuel et une notice descriptive, comprenant l'estimatif. Une rencontre est prévue avec le Cabinet MARCHAND, de façon à identifier les travaux les plus urgents, et les détails de ceux-ci, afin de déterminer un phasage.

SIEML (Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine et Loire)

➤ **Programme 2013**

La commission propose de remplacer dans un premier temps les 12 boules place de l'église qui consomment énormément, par des lanternes LED version ALURA plus économiques. Le montant de ces travaux est de 4006.74 € HT.

Le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable.

FINANCES

➤ **Service Technique – Répartition horaire 2011**

Il a été validé la répartition des horaires 2011. Ainsi la commune du Fuiet doit rembourser 142 H à St Rémy au tarif de 20 € par heure. Ce tarif a été décidé par les élus, c'est un prix moyen entre tous les agents.

Le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable.

➤ **Budget Lotissement de la Roche Poigné**

Le budget annexe 2012 de la Roche Poigné peut être clôturé.

Le Conseil Municipal décide de clore définitivement ce budget annexe et de reverser le solde de 310.35 € au budget général.

➤ **Facture frais licenciement Fabrice PINEAU – animateur sportif**

Fabrice PINEAU travaillait pour la commune à hauteur de 27 %. La commune avait déjà fait un premier versement de 579.80 € donc le reste à payer est de 1 102.39 €.

Le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable.

AFFAIRES DIVERSES

➤ **Site Internet**

Le site internet est mis en ligne. Il a été créé une boîte mail spécialement pour le site, afin de faciliter la réception des documents et informations que pourront transmettre les associations et/ou les particuliers.

➤ **Prochain conseil municipal** jeudi 14 février 2013 à 20H15.

Affiché le 12 janvier 2013